



République Française

Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-CC2025_003-DE



Conseil Communautaire du 3 février 2025

Objet : Approbation des montants provisoires des attributions de compensation 2025

Numéro de délibération : CC2025_003

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Daniel LAGARDE, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Alain BELLU, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Michel GARNIER, Annie PIAUGEARD, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel FILLEUL, Sylvain MARCHAL, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Bruno MAPAL, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Jacques BARON donne pouvoir à Thierry GOUJEAUD
Serge BERNET donne pouvoir à Gilles VENNER
Frédéric BRUNETEAU donne pouvoir à Julien GOURRAUD
Roseline GICQUEL donne pouvoir à Marie-José TRICHET
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Monique CHEMINADE donne pouvoir à Sylvain MARCHAL
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Catherine BAUBRI
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Michel LAPORTERIE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Françoise MESNARD
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Anne DELAUNAY donne pouvoir à Fabien BLANCHET

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, René ESCLOUPIER, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Béatrice GEAY, Stéphanie GRIMAUD,

Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile ME
Jean-Paul AUGUSTIN, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Jean-Michel
CHARPENTIER, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Marie-Pierre LE SELLIN,
Frédéric MICHEAU, Sylvie SABOUREAU, Bruno POMMIER, Valérie FLOCH-RUJU, Thierry
GIRAUD, André LECLERE, Hénoc CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis GUAY, Danièle
PERTUS, Christelle MARCHET, Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER,
Francine MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Brigitte DAVID, Bernard CAILLAUD, Victor
GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GENEAU David

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 82

Votants : 94

Pouvoirs : 12

Publication (affichage) ou notification du :

Approbation des montants provisoires de compensation 2025

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-CC2025_003-DE

Il est exposé au conseil communautaire qu'en ce début d'année, les montants provisoires des attributions de compensation 2025 doivent être notifiés aux communes pour permettre la préparation des budgets 2025.

Étant donné qu'aucun nouveau transfert de compétence n'a eu lieu en ce début d'année,

Le montant provisoire des attributions de compensation 2025 correspond au montant définitif de 2024 à l'exception des collectivités du secteur de Saint-Jean-d'Angély, pour lesquelles la compensation du transfert de la compétence scolaire est modifiée chaque année, et pour les communes ayant un parc éolien mis en service entre 2014 et 2019.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter les montants provisoires des attributions de compensation pour l'année 2025 qui seront notifiés aux communes selon les tableaux joints,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 90
- Contre : 3
- Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,